AR PREFECTURE
016-200054047-20181128-2018_11_28_13-DE
Reçu le 30/11/2018

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Excusés-Absents : 05
Délégations : 03

Date de Convocation: *21 novembre 2018*

Date d'affichage : *21 novembre 2018*

Le 28 novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 21 novembre 2018, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel, M. GERMANEAU Gilbert Adjoints,
M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Mme LAFONT Cindy Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. PAULET Didier, M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal

Délégations : M. PAULET Didier à M. GUINOT Jean-François, M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre, Mme DUMASDELAGE Chantal à M. DUPRÉ Jean-Noël

Secrétaire de séance : M POINTIER Emeric

M Germaneau arrive et prend part au vote à partir de la délibération n°2
Mme Lafont arrive et prend part au vote à partir de la délibération n°13

2018/11/28
N°13

13 - Environnement – Adoption du Rapport Annuel 2017 sur la Qualité des Eaux destinées à la Consommation Humaine du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente.

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport rédigé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Nord Est Charente doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de CONFOLENS et de SAINT GERMAIN DE CONFOLENS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens